

LAÏCITÉ : LA CONFUSION DES GENRES D'EMMANUEL MACRON

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 11 AVRIL 2018

En s'exprimant devant la Conférence des évêques, le président de la République entendait préciser sa pensée sur les rapports entre les églises, singulièrement catholique, et l'Etat, sur sa conception de la laïcité et sur, enfin, la crise de sens qui accompagnerait la modernité.

La Ligue des droits de l'Homme (LDH) tient à exprimer quelques inquiétudes sur des thèmes et des expressions qui méritent approfondissement ou clarification dans les débats futurs.

Ainsi, la volonté proclamée de « *réparer* » des liens « *abîmés* » avec l'Église catholique semble davantage relever d'un désir d'ordre privé, dont on saisit mal la portée réelle, plutôt que d'une responsabilité d'État. Garant suprême de la Constitution et des institutions, le président de la République inaugure, ce faisant, une lecture de la loi de 1905 qui n'est pas sans risque de confusion. Garant de la liberté de conscience et de culte, l'État n'entretient pas de lien avec les églises sur un pied d'égalité, encore moins en privilégiant l'une d'entre elles, fût-ce en invoquant l'*« histoire »* ou la *« culture »*.

Il est de même problématique de voir le président de la République se livrer à une sorte de « bilan » du religieux au regard des problèmes posés au corps social tout entier. Là encore, le risque de confusion est réel et non sans risque.

Il n'est pas neutre en effet de s'adresser aux citoyennes et aux citoyens en les assignant à leur identité catholique. Sans aucunement mépriser ou minoriser les identités religieuses, c'est la devise républicaine qui fonde les termes du débat public, dans l'égalité de toutes et de tous, des identités multiples, des aspirations à une fraternité exclusive de clivages discriminants.

La LDH se félicite que le président de la République ait rappelé les principes de la laïcité et de sa garantie par l'État du fait de sa neutralité et du principe de liberté de pensée et d'expression, aussi bien pour les croyances religieuses que pour les autres. La LDH réaffirme son attachement à la laïcité, qu'elle inscrit au cœur de ses combats pour des droits universels et indivisibles.

Ligue
des droits de
l'Homme

FONDÉE EN 1898

